

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 164 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - André BERTERO - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Patrick BORÉ - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Philippe CHARRIN - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriaty DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY-VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Marie-Madeleine GEIER-GHIO - Patrick GHIGONETTO - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Roger MEI - Danielle MENET - Patrick MENNUCCI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Michel MILLE - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Florian SALAZAR-MARTIN - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Kheira ZENAFI.

Signé le 20 Juin 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 28 juin 2019

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Guy BARRET représenté par Olivier GUIROU - Jean-Pierre BAUMANN représenté par Sandra DUGUET - Moussa BENKACI représenté par Philippe DE SAINTDO - François BERNARDINI représenté par Eric CASADO - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Gérard CHENOZ - Gérard BRAMOULLÉ représenté par Mireille JOUVE - Henri CAMBESSEDES représenté par Roger MEI - Christine CAPDEVILLE représentée par Luc TALASSINOS - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Bruno CHAIX représenté par Jean MONTAGNAC - Gaby CHARROUX représenté par Florian SALAZAR-MARTIN - Jean-David CIOT représenté par Gaëlle LENFANT - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Monique CORDIER - Frédéric COLLART représenté par Solange BIAGGI - Auguste COLOMB représenté par Philippe GINOUX - Pierre COULOMB représenté par Régis MARTIN - Robert DAGORNE représenté par Maurice CHAZEAU - Sylvaine DI CARO représentée par Guy ALBERT - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI représentée par Marc POGGIALE - Olivier FREGEAC représenté par Joël MANCEL - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Jacky GERARD représenté par Jean-Louis CANAL - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN - Jean-Pascal GOURNES représenté par Georges CRISTIANI - Jean HETSCH représenté par Loïc GACHON - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Eliane ISIDORE représentée par Georges ROSSO - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE - Nicole JOULIA représentée par Gilbert FERRARI - Nathalie LAINE représentée par Patrick BORÉ - Stéphane LE RUDULIER représenté par Nicolas ISNARD - Jean-Marie LEONARDIS représenté par Bernard DESTROST - Laurence LUCCIONI représentée par Julien RAVIER - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Marcel MAUNIER représenté par Jocelyne TRANI - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Yves MESNARD représenté par Christian PELLICANI - Marie-Claude MICHEL représentée par Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI représentée par Marie-France DROPY-OURET - Stéphane PAOLI représenté par Irène MALAUZAT - Stéphane PICHON représenté par Isabelle SAVON - Patrick PIN représenté par André JULLIEN - Roger PIZOT représenté par Guy ALBERT - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Maxime TOMMASINI - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Emmanuelle SINOPOLI représentée par René BACCINO - Jules SUSINI représenté par Francis TAULAN - Josette VENTRE représentée par Monique DAUBET-GRUNDLER - Patrick VILORIA représenté par Laure-Agnès CARADEC - Didier ZANINI représenté par Kheira ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Jacques BOUDON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI - Jean-Louis BONAN - Nadia BOULAINSEUR - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Claude FILIPPI - Samia GHALI - Bruno GILLES - Michel LAN - Eric LE DISSÈS - Jean-Pierre MAGGI - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Roger RUZE - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Etaient présents et représentés en cours de séance Messieurs :

Patrick MENNUCCI représenté à 16h00 par Eric SCOTTO - Richard MIRON représenté à 16h00 par Michèle EMERY.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Francis TAULAN à 14h40 - Bernard MARANDAT à 14h40 - Marie-Louise LOTA à 15h15 - Chrystiane PAUL à 15h15 - Sandra DALBIN à 15h15 - Sophie DEGIOANNI à 15h15 - Albert GUIGUI à 15h15 - André BERTERO à 15h26 - Patrick APPARICIO à 15h26 - Isabelle SAVON à 15h30 - Jean-Claude FERAUD à 15h30 - Frédéric VIGOUROUX à 15h35 - Georges ROSSO à 15h36 - André MOLINO à 15h36 - Kheira ZENAFI à 15h36 - Monique CORDIER à 15h36 - Frédéric DOURNAYAN à 15h37 - Jean-Louis CANAL à 15h40 - Patrick PADOVANI à 15h40 - Antoine MAGGIO à 15h41 - Odile BONTHOUX à 15h48 - Maxime TOMMASINI à 15h55 - David YTIER à 15h55 - Jean ROATTA à 15h55 - Didier PARAKIAN à 15h58 - Philippe CHARRIN à 15h55 - Sylvia BARTHELEMY à 15h55 - Olivier GUIROU à 15h57 - Frédéric BOUSQUET à 15h57 - Eric CASADO à 16h00 - Danielle MILON à 16h00 - Pierre DJIANE à 16h00 - Dominique FLEURY-VLASTO à 16h00 - Henri PONS à 16h07.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **DEA 030-6503/19/CM**

### **■ Approbation de la création et de l'affectation des opérations d'investissement - Budget annexe Collecte et Traitement des déchets du Territoire du Pays Salonais MET 19/11175/CM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par la délibération FAG 067-4523/18/CM en date du 18 octobre 2018, le Conseil de la Métropole a adopté la création du Budget Annexe collecte et traitement des déchets du Pays Salonais.

Une programmation pluriannuelle des investissements est présentée comme suit :

Il est proposé la création de cinq opérations d'investissement rattachée au programme 16 Déchets Code AP 193160OM.

L'opération d'investissement 2019302100 – Equipements et installations pour la collecte des déchets – pour un montant de 1 905 594 €, a pour but d'assurer l'optimisation du réseau des points d'apports volontaires, l'acquisition de matériel roulant pour la régie de collecte, l'achat de bacs de collecte ou la requalification d'aire de lavage.

L'opération d'investissement 2019302200 – Optimisation réseau déchetterie – pour un montant de 6 069 497 €, a pour but de réhabiliter la déchetterie de La Fare les Oliviers et de requalifier celle de Rognac. Cette enveloppe finance également des dépenses d'investissement relatives aux projets de création d'une déchetterie à Sénas et d'une deuxième déchetterie à Salon de Provence.

L'opération d'investissement 2019302300 – Travaux sur centres de transfert des déchets – pour un montant de 674 000 €, a pour but de prévoir les travaux relatifs au centre de transfert Milanis à Salon de Provence : amélioration des trémies, réhabilitation des locaux et réfection du bas de quai. Des travaux concernant le centre de transfert de Mallemort sont également prévus.

L'opération d'investissement 2019302400 – Centre d'enfouissement des déchets non dangereux Mallemort – pour un montant de 60 740€ a pour but de prévoir les dépenses d'investissement du CSDND de Mallemort.

L'opération d'investissement 2019302500 – Création d'un Centre de transfert des déchets à proximité du site de la Vautubière – pour un montant de 1 377 336 € a pour but de créer un centre de transfert sur le site du centre d'enfouissement de la Vautubière qui devra être opérationnel à compter de la fermeture administrative du site, en septembre 2022. Ce centre de transfert permettra aux déchets d'être massifiés avant d'être transférés vers le nouvel exutoire désigné.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

**Signé le 20 Juin 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 28 juin 2019**

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la création et l'affectation des opérations d'investissement précitées afin de permettre leur réalisation
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvées la création et l'affectation des opérations d'investissement suivantes :

- n°2019302100 – Equipements et installations pour la collecte des déchets d'un montant de 1 905 594 euros inscrite au Budget Annexe Traitement et Collecte des déchets du Territoire du Pays Salonais, enregistrée dans l'autorisation de programme 1931600M du programme 16 Déchets
- 
- n°2019302200 – Optimisation réseau déchetterie d'un montant de 6 069 497 euros inscrite au Budget Annexe Traitement et Collecte des déchets du Territoire du Pays Salonais, enregistrée dans l'autorisation de programme 1931600M du programme 16 Déchets
- 
- n°2019302300 - Travaux sur centres de transfert des déchets d'un montant de 674 000 euros inscrite au Budget Annexe Traitement et Collecte des déchets du Territoire du Pays Salonais, enregistrée dans l'autorisation de programme 1931600M du programme 16 Déchets
- 
- n°2019302400 - Centre d'enfouissement des déchets non dangereux Mallemort d'un montant de 60 740 euros inscrite au Budget Annexe Traitement et Collecte des déchets du Territoire du Pays Salonais, enregistrée dans l'autorisation de programme 1931600M du programme 16 Déchets
- 
- n°2019302500 - Création d'un Centre de transfert des déchets à proximité du site de la Vautubière d'un montant de 1 377 336 euros inscrite au Budget Annexe Traitement et Collecte des déchets du Territoire du Pays Salonais, enregistrée dans l'autorisation de programme 1931600M du programme 16 Déchets

**Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, la Région Sud Provence-Alpes-Côte-D'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Signé le 20 Juin 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 28 juin 2019

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe Traitement et Collecte du Pays de Salonais.  
L'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement s'établit comme suit :

- n°2019302100 – Equipements et installations pour la collecte des déchets,
  - CP 2019 : 506 300 € -
  - CP 2020 : 456 000 € -
  - CP 2021 : 943 294 €
  
- n°2019302200 – Optimisation réseau déchetterie,
  - CP 2019 : 617 900 € -
  - CP 2020 : 1 470 500 € -
  - CP 2021 : 1 470 500 € -
  - CP 2022 : 1 470 500 € -
  - CP 2023 : 1 040 097 €
  
- n°2019302300 - Travaux sur centres de transfert des déchets,
  - CP 2019 : 556 000 €
  - - CP 2020 : 118 000 €
  
- n°2019302400 - Centre d'enfouissement des déchets non dangereux Mallemort,
  - CP 2019 : 15 800 € -
  - CP 2020 : 44 940 €
  
- n°2019302500 - Création d'un Centre de transfert des déchets a proximité du site de la Vautubière,
  - CP 2019 : 342 400 € -
  - CP 2020 : 558 500 € -
  - CP 2021 : 465 720 € - CP 2022 : 10 716 €

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué  
Propreté et Traitement des déchets

Roland MOUREN

Signé le 20 Juin 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 28 juin 2019